

**Bilan de la concertation préalable relatif projet d'aménagement Gare Hébert dans Paris Nord Est (18<sup>ème</sup> arrondissement)**

**La Maire de Paris,**

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu l'arrêté en date du 21 décembre 2016 fixant les objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable relatifs au projet relatif au projet d'aménagement Gare Hébert dans Paris Nord Est (18ème arrondissement)

Vu le bilan de la concertation relatif au projet d'aménagement Gare Hébert dans Paris Nord Est (18ème arrondissement) ci-annexé;

Considérant le projet de la Société Nationale d'Espaces Ferroviaires (SNEF) d'engager, sur des terrains actuellement propriétés de SNCF Réseau et SNCF Mobilités d'une superficie d'environ 5,2 hectares, situés entre la rue de l'Évangile, la rue Cugnot et le faisceau ferroviaire de la Gare de l'Est dans le 18ème arrondissement, une opération d'aménagement induisant la réalisation d'une nouvelle trame viaire et paysagère accompagnant le développement d'un nouveau quartier mixte;

**ARRÊTE :**

Article 1 : Est approuvé le bilan de la concertation ci-annexé relatif au projet d'aménagement Gare Hébert dans Paris Nord Est dans le 18ème arrondissement.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à la Société Nationale d'Espaces Ferroviaires.

Article 3: Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris» et sera affiché à l'Hôtel de Ville et en Mairie du 18ème arrondissement. Cet affichage comportera une mention indiquant le lieu où le bilan peut être consulté. Une copie sera adressée à M. le Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris.

Fait à Paris, le **03 AOUT 2018**

Pour la Maire de Paris et par délégation,  
Le Directeur de l'Urbanisme

  
Claude PRALIAUD